



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Affaire Dartevelle : la FFT envisage de se constituer partie civile

Paris, le 20 octobre 2022

La Fédération Française de Tennis, informée de la clôture de l'instruction à l'encontre de Jean-Pierre Dartevelle, envisage de se constituer partie civile.

Les faits présumés, reprochés à Monsieur Dartevelle, ancien membre du Conseil Supérieur du Tennis et ancien président de la Ligue de Franche-Comté, sont d'une extrême gravité.

**Gilles Moretton, Président de la FFT :** « *Nous déplorons qu'un ancien dirigeant de notre organisation puisse être mis en examen pour de tels agissements et je salue le courage de cette jeune fille. Au regard de la gravité des faits présumés, il nous incombe à tous de nous mobiliser pour que de tels comportements inacceptables ne puissent faire de nouvelles victimes.* »

**Caroline Flaissier, Directrice Générale de la FFT :** « *Je tiens à réaffirmer que la FFT est activement engagée contre toute forme de violence, particulièrement les violences sexuelles sur mineur(e)s et est déterminée à appliquer une politique "tolérance zéro".* »

#### CONTACTS PRESSE

Cédric LAURENT  
Tél. : 01 47 43 56 94  
[claurent@fft.fr](mailto:claurent@fft.fr)

Emmanuelle LEONETTI  
Tél. : 01 47 43 56 37  
[mleonetti@fft.fr](mailto:mleonetti@fft.fr)

